



Accident de voiture - assurance - remboursement

Par clicoude, le 29/05/2017 à 10:05

bonjour

j'ai eu un accident de voiture responsable en septembre 2016 - il n'y a pas de tiers ni de dépôt de plainte - j'ai été le seul blessé

les gendarmes ont laissé traîner le dossier et à l'heure qu'il est il n'a toujours pas été déposé au TGI

l'assurance m'a versé fin 2016 des dommages corporels

les gendarmes m'ont informé en avril 2017 - donc 7 mois après - d'un dépistage positif au thc

je suppose que l'assurance va me demander de rembourser : je suis de bonne foi mais insolvable

la question est : à qui la faute ?

est-ce que les gendarmes auraient dû informer de suite l'assurance du dépistage : car dans ce cas l'assurance n'aurait bien entendu jamais versé de dommages corporels -

est-ce la faute de l'assurance qui aurait dû attendre que le dossier soit déposé au TGI avant de procéder à tout règlement ?

merci de toute réponse